

LA SOURCE ■ Le débat sur les impôts locaux est ouvert

« Valeurs locatives » mobilisé

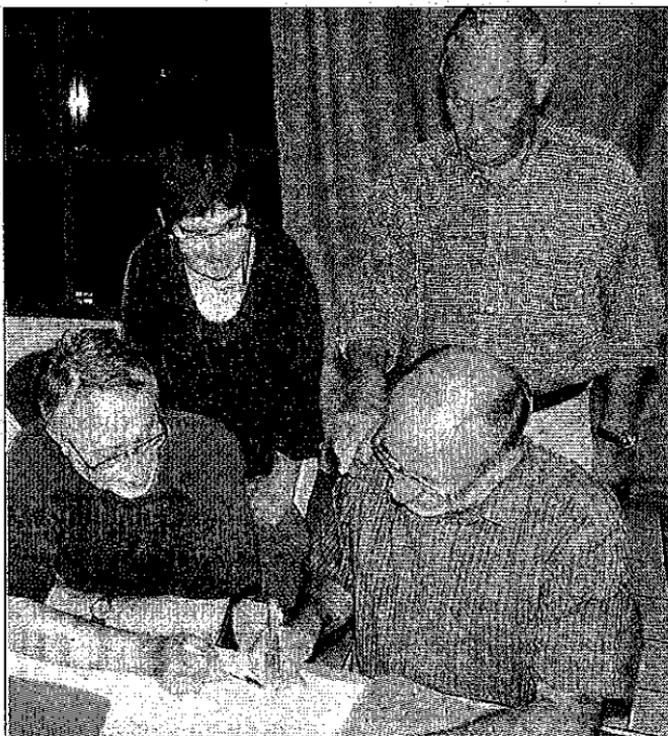
Plus de quatre-vingts personnes ont participé à la réunion organisée, mardi dernier, salle Pellicier, à La Source, par le groupe de travail « Valeurs locatives », afin de faire appliquer le jugement du tribunal administratif du 30 décembre 2009.

À savoir : « Il sera fait appréciation des inconvénients relevés en fixant le coefficient de situation générale à - 0,10. » Cela se traduirait par une baisse des impôts locaux.

Alfred Lenglain, l'animateur du groupe de travail, a rappelé la réponse du ministre du Budget à la question posée à ce sujet par Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) : « L'administration n'est pas la seule responsable de la non-application de la décision du tribunal, car la Commission communale des impôts directs dispose d'un rôle prépondérant. »

Comparatif

Par ailleurs, l'avocate du groupe de travail a précisé que le tribunal administratif n'a pas le pouvoir d'obliger les services fiscaux à respecter une décision de justice.



RÉDACTION. Les membres du groupe de travail « Valeurs locatives » préparent la pétition qui sera présentée aux Sourciens.

Les membres du groupe de travail ont rencontré Olivier Carré, le député (UMP) de la circonscription, qui souhaite effectuer un comparatif entre les habitations du centre-ville et de La Source.

À ce sujet, Christiane Dumas, présidente de l'association des habitants de La Source, a fourni des preuves, tant réclamées par le député, au sujet de

la taxe d'habitation : « Le montant, pour un logement de 120 m², est de 2.316 euros à La Source et de 1.314 euros en centre-ville. »

Suite à tous ces arguments, une pétition sera ouverte auprès des habitants du quartier, avec éventuellement un rassemblement prévu, lors de la prochaine réunion de la CCID. ■